

Rectorat de l'académie de Créteil

Créteil, le 15 janvier 2021

**Délégation académique à la formation
professionnelle initiale et continue**

Le recteur de l'académie de Créteil

Secrétariat de la DAFPIC

à

Affaire suivie par :
Nathalie Gautier

Mesdames et messieurs les chefs
d'établissement du second degré

Tél : 01 57 02 67 00
Mél : dafpic@ac-creteil.fr

Mesdames et messieurs les inspecteurs de
l'Éducation nationale en circonscription
Pour diffusion dans les écoles

4, rue Georges-Enesco
94 010 Créteil Cedex
www.ac-creteil.fr

s/c de mesdames et monsieur les inspecteurs
d'académie - directeurs académiques des
services de l'Éducation nationale de la Seine-et-
Marne, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-
Marne

AFFICHAGE OBLIGATOIRE

Circulaire n°2021-004

Objet : recrutement des conseillers en formation continue - Juin 2021

**Référence : Décret n° 90-426 du 22.05.90 (BO n° 25 du 21.06.90 – RLR 112-3)
Arrêté du 14.06.90 (BO n° 25 du 21.06.90 – RLR 112-3)
Note de service n° 90-129 du 14.06.90 (BO n° 25 du 21.06.90 – RLR 112-3)**

Textes essentiels sur la formation continue :

- Circulaires

- n° 75-232 du 07.07.75 (BO n° 28 du 12.07.75 - RLR 112-0)
- n° 86-115 du 13.03.86 (BO n° 11 du 20.03.86 - RLR 112-0)
- n° 86-116 du 13.03.86 (BO n° 11 du 20.03.86 - RLR 112-0)
- n° 86-117 du 13.03.86 (BO n° 11 du 20.03.86 - RLR 112-0)
- n° 86-118 du 13.03.86 (BO n° 11 du 20.03.86 - RLR 112-0)
- **Loi** n° 89-486 du 10.07.89 modifiée (BO spécial n° 4 du 31.08.89 et n° 30 du 31.08.89 - RLR 501-0)
- **Décret** n° 90-165 du 20.02.90 (JO du 22.02.90 - RLR 213-4)
- **Arrêté** du 20.02.90 (JO du 22.02.90 - RLR 213-4))
- **Circulaire** n° 91-259 du 24.09.91 (BO n° 34 du 31.10.91 - RLR 112-0)
- **Décret** n° 92-275 du 26.03.92 (JO du 28.03.92 - RLR 112-1)
- **Décret** n° 92-276 du 26.03.92 (JO du 28.03.92 - RLR 112-1)
- **Note de service** n° 93-094 du 27.01.93 (BO n° 6 du 11.02.93 - RLR 112-4)
- **Circulaire** n° 93-159 du 16.03.93 (BO n° 13 du 15.04.93 - RLR 112-1)
- **Décret** n° 93-432 du 24.03.93 (BO n° 21 du 17.06.93 - RLR 112-0)
- **Décret** n° 93-432 du 24.03.93 (BO n° 21 du 17.06.93 - RLR 112-0)

Dans le cadre des dispositions ministérielles citées en objet, j'ai l'honneur de vous informer que j'ai l'intention de procéder au recueil des candidatures pour les postes de conseillers en formation continue éventuellement vacants à la prochaine rentrée scolaire de septembre 2021.

Je rappelle que peuvent candidater les fonctionnaires appartenant soit aux corps des personnels d'inspection, de direction, d'enseignement, d'éducation ou d'orientation, soit aux autres corps relevant du ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports et classés dans la catégorie A.

Une réunion d'information se tiendra le :

MERCREDI 3 MARS 2021 à 14 h 30

77 VAUX LE PENIL

Lycée Simone Signoret
Place du 14 juillet
77000 VAUX LE PENIL
Salle polyvalente
Tél. 01 60 68 24 64

93 SAINT-DENIS

Lycée Jean-Pierre Timbaud
103 avenue de la République
93300 AUBERVILLIERS
Métro Quatre Chemins
Tél. 01 48 33 87 88

94 ALFORTVILLE

LPO Maximilien Perret
Place San Benedetto del Tronto
94140 ALFORTVILLE
Salle Amphithéâtre
RER D arrêt Le Vert de Maisons
Tél 01 43 53 52 00

Cette réunion a pour but d'apporter des compléments d'information sur les structures de la formation continue et l'ensemble des missions du conseiller en formation continue.

La date limite de recueil des candidatures est fixée impérativement au :

VENDREDI 2 AVRIL 2021

Les candidats devront télécharger le dossier de candidature sur le site académique www.forpro-creteil.org à partir du 3 mars.

Le dossier, qui comprendra un CV Europass et une lettre de motivation détaillée, sera directement adressé par le candidat au service du personnel de la délégation académique à la formation professionnelle initiale et continue à l'adresse électronique suivante : dafo.personnel@ac-creteil.fr

Pour les candidats de l'éducation nationale, un second exemplaire revêtu des avis du supérieur hiérarchique direct, visé par l'intéressé, sera transmis par la voie hiérarchique à l'adresse électronique mentionnée ci-dessus.

Les candidats retenus sur dossier seront convoqués pour un entretien de sélection. La commission consultative instituée par les textes précités se réunira avant la fin de l'année scolaire.

Je vous remercie d'assurer la meilleure et la plus rapide diffusion à cette circulaire, notamment par affichage en salle des professeurs et dans les services administratifs.

Le Recteur de l'académie de Créteil


Daniel AUVERLOT